

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PREALABLE A L'ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une réunion d'information du public, selon les modalités du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement (Art. D.29-5 et R.41-1 à R.41-5), est programmée à la demande de la société « **Banc d'Épreuves des Armes à Feu de Liège** », dans le cadre de l'introduction prochaine d'une **DEMANDE DE PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1** relative au renouvellement de ses activités (dont stockage et manutention d'explosifs) et à la régularisation d'un bâtiment préfabriqué à l'entrée du site.

Le projet est situé **rue Fond des Tawes 45 à 4000 LIÈGE** (Parcelles cadastrales : Ville de Liège, Division 10, Section B, 1534L et 1534H).

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, une étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée préalablement à l'introduction de la demande de permis unique.

Seule la Ville de Liège a été désignée comme susceptible d'être affectée par le projet.

Cette réunion d'information aura lieu **le jeudi 15 octobre 2026 à 18h30 à l'hôtel Van der Valk LIÈGE Sélys – salon Méan, situé rue du Mont St Martin 9/11, 4000 LIÈGE** et aura pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de présenter la méthodologie qui va être suivie dans le cadre de l'étude d'incidences ;
3. de permettre au public de poser des questions et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
4. de présenter des alternatives techniques qui pourraient raisonnablement être envisagées par le demandeur et qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne voulant prendre connaissance du projet est cordialement invitée à cette réunion.

Le demandeur filmera la réunion d'information avec enregistrement vidéo, qui pourra être consultable sur le site <https://vimeo.com/1220242543> à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours. La captation vidéo respectera le RGPD.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Demandeur – M. A. CHABOTIER - Courriel : andre.chabotier@bancdepreuves.be.

Dans les quinze jours qui suivent la réunion (soit jusqu'au vendredi 30 octobre 2026), toute personne peut émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant au Collège communal de la Ville de Liège :

Par écrit :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE

PERMIS ENVIRONNEMENT

Réf. SPE : PU/1/163

Potierue, 5 - 16e étage, 4000 LIÈGE

Par mail : permis.environnement@liege.be

Le courrier, ou courriel, doit mentionner les nom et adresse de la personne, et une copie doit être transmise au demandeur (rue Fond des Tawes 45 à 4000 LIEGE - info@bancdepreuves.be), lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Liège, le 30 septembre 2026

**Le Bourgmestre,
Willy DEMEYER**